

Protection des victimes de la traite des êtres humains. Approches internationales et européennes, Kristine PLOUFFE-MALETTE, 2013, Bruxelles, Éditions Bruylant, 203 p.

Tohouindji G. Christian Hessou

Volume 45, numéro 2, juin 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026598ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026598ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hessou, T. C. (2014). Compte rendu de [*Protection des victimes de la traite des êtres humains. Approches internationales et européennes*, Kristine PLOUFFE-MALETTE, 2013, Bruxelles, Éditions Bruylant, 203 p.] *Études internationales*, 45(2), 316–318. <https://doi.org/10.7202/1026598ar>

ainsi un accès privilégié aux questions et difficultés pratiques, parfois inattendues, auxquelles un conseil peut devoir faire face. À ce titre, l'auteur pose la bonne question : celle d'une communication non pas effective, mais efficace, afin de concentrer le procès sur le cœur des accusations. Toutefois, la nécessité, exposée par l'auteur, du rôle très proactif de la défense pour assurer le caractère contradictoire du procès, et donc sa crédibilité, n'est-elle pas en fait révélatrice d'une faiblesse du modèle, largement accusatoire, de ce type de procès ?

Trois auteurs se penchent par la suite sur les poursuites des crimes internationaux dans une perspective temporelle et comparative. C'est ainsi que Robert Cryer, enseignant à Birmingham, met en perspective les procès pénaux internationaux post-Seconde Guerre mondiale et les procès plus modernes. L'éclairage apporté sur l'utilisation des premiers comme source de jurisprudence pour les seconds, et surtout les raisons de cette utilisation, renouvelle une question ordinairement traitée par le seul prisme du droit. L'apport de l'auteur sur la récurrence de certains problèmes dans le temps (le rôle des juges et du droit coutumier, les reproches d'une justice de vainqueurs et l'impact du financement sur la tenue des procès) est appréciable, en ce qu'il permet de relativiser ces questions d'actualité. Aussi, les développements consacrés aux préoccupations propres aux procès modernes (le débat justice et paix, les difficultés de coopération, le rôle important des droits de l'homme et du procès équitable, la composition civile ou militaire des tribunaux) permettent dans le même temps de jeter

une lumière nouvelle sur les procès plus anciens.

Enfin, cinq contributions abordent la justice pénale internationale par le prisme d'infractions spécifiques (les actes de terrorisme en droit pénal international, puis le crime d'agression devant la CPI) ou d'acteurs de la communauté internationale souvent relégués à un second rang dans les ouvrages classiques (les femmes, les victimes et les militaires).

En définitive, la multiplicité des approches adoptées, empreintes d'un recul très appréciable ou qui nous placent au cœur de la pratique actuelle, nous pousse à remettre en cause et à enrichir la perception de la matière. Si l'on peut regretter la qualité parfois un peu inégale des contributions (pour des initiés ou très accessibles) ainsi qu'une large prépondérance faite à la justice rétributive et à une approche anglo-saxonne (à l'exception notable de la contribution de Sam Garkawe, sur la perspective des victimes), ce n'est qu'une invitation pour d'autres auteurs à approfondir la question selon ces perspectives atypiques et éclairantes sur la justice pénale internationale.

Fabrice BOUSQUET
Université Laval, Québec

Protection des victimes de la traite des êtres humains. Approches internationales et européennes

Kristine PLOUFFE-MALETTE, 2013, Bruxelles, Éditions Bruylant, 203 p.

À l'instar de plusieurs thématiques du droit international, la lutte contre la traite des êtres humains est soumise à un paradigme sécuritaire effréné qui

tend à relativiser les droits humains. Dans son ouvrage intitulé *Protection des victimes de la traite des êtres humains : approches internationales et européennes*, Kristine Plouffe-Malette examine l'influence de ce paradigme sur le régime de protection des victimes de la traite. L'auteure critique l'empressement des États à éradiquer le phénomène de la traite par l'adoption d'instruments majoritairement axés sur la répression. D'après sa réflexion, les règles adoptées dans les tribunes internationales et européennes pour combattre la traite ne reflètent qu'en apparence, du moins partiellement, l'équilibre recherché entre les volets répressif et préventif de la lutte et de la protection des victimes.

Comment se fait-il donc que la lutte soit plus axée sur la répression ? L'auteure répond à cette question en partant de l'histoire des premiers instruments qui ont été adoptés sur le plan universel, en réaction aux problématiques de l'esclavage, du travail forcé et de la prostitution. Le ton énergique du combat a pris naissance dans ces instruments classiques et il s'est étendu aux instruments contemporains. La Convention contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole sur la traite, qui forment le cœur du nouveau régime universel, souffriraient ainsi d'un syncrétisme, inabouti de surcroît, parce qu'ils allient de manière confuse les outils de répression et de protection. L'auteure explique que l'objet de la première, qui est de faciliter la poursuite judiciaire des groupes criminels, fait dépendre la protection des victimes de leur participation à cette chasse judiciaire. Et quand bien même les objectifs expressément proclamés du Protocole sur la traite

incluent le respect des droits humains fondamentaux des victimes, les États ne peuvent s'écarter complètement du chemin tracé par la convention mère. Des soubresauts de protection sont certes notés dans le protocole, mais ils sont noyés dans les mécanismes de la criminalisation, du contrôle aux frontières et de la gestion prostitutionnelle et migratoire. Les critiques de l'élagage des concepts clés, tels que le consentement de la victime, et du caractère facultatif d'importantes dispositions d'assistance (par exemple le maintien de la victime sur le territoire) sont souvent revenues. Or, d'après l'auteure, il aurait été souhaitable de voir ériger en règles contraignantes tous les principes essentiels. Ces principes comprennent par ailleurs l'irresponsabilité pénale des victimes, l'inclusion d'un faisceau élargi de victimes et leur protection sans conditionnalité.

La contribution la plus intéressante de cet ouvrage réside pourtant non pas dans ces critiques des règles internationales, mais bien dans le commentaire qui y est fait des normes européennes. En effet, contrairement aux normes universelles dont les critiques sont bien répandues, il est tentant de dire des normes européennes qu'elles opèrent des avancées substantielles dans le domaine de la protection. Malgré cela, l'auteure les interprète d'une façon qui permet effectivement de penser que ces améliorations serviront encore la frénésie répressive en Europe. Pour le démontrer, M^e Malette-Plouffe souligne par une belle démarche comparative les progrès et les aménagements portés par les instruments européens à la protection des victimes. Il se trouve ainsi que, comparativement aux instruments

de Palerme, la Convention du Conseil de l'Europe requiert un processus d'identification en vue de repérer et de protéger les victimes probables et les victimes effectives de la traite. Elle reconnaît aussi à ces dernières une panoplie de droits spécifiques qui couvrent le droit à la sécurité, le droit à l'assistance médicale, le droit à l'assistance juridique dans les procédures judiciaires et certains droits socioéconomiques comme l'accès au marché de l'emploi et l'accès des enfants à l'éducation. Cette assistance obligatoire aux victimes ne doit pas être subordonnée à leur volonté de coopérer dans les procédures pénales, contrairement aux prescriptions internationales. Toutefois, en dépit de ses apports au cadre européen, la Convention du Conseil de l'Europe subit une double critique de l'auteure. D'abord, elle n'est pas conforme à tous les standards de protection établis par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ensuite, elle subit, dans ses rapports avec les instruments de l'Union européenne, une influence négative des directives contradictoires de l'Union européenne sur la traite (celles de 2004 et de 2011). La directive de 2011 indique un meilleur avenir pour une approche intégrée effective, mais elle demeure inféodée à la directive concurrente de 2004, axée sur la dissuasion de l'immigration clandestine. Cette incohérence entrave d'abord l'application des règles sur la traite dans l'Union européenne, mais elle handicape aussi la Convention du Conseil de l'Europe parce que ces deux organisations ont un grand nombre de membres en commun.

Si le pari de l'auteure est réussi quant aux critiques qu'elle émet, il

convient de noter que son interprétation des normes est diminuée par leur lecture cloisonnée. En se basant sur les traités phares, elle aborde peu la puissance interprétative de la coutume internationale et des autres traités de protection des droits humains dans le contexte de la traite. Les interactions avec la coutume auraient pu enrichir sa critique et mettre en avant le fait que l'omission de se référer à certaines obligations – ou le fait de s'y référer en termes facultatifs ou de façon équivoque – ne fait pas toujours disparaître ces obligations. Cela dit, il n'en demeure pas moins que toute personne s'intéressant à la traite des êtres humains trouvera dans cet ouvrage un bréviaire rigoureux à la hauteur des grands manuels de droit.

Tohouindji G. Christian HESSOU
Université Laval, Québec

**Transitional Justice
and Peacebuilding on the Ground.
Victims and Ex-Combatants**

*Chandra Lekha SRIRAM, Jemima GARCÍA-GODOS, Johanna HERMAN
et Olga MARTIN-ORTEGA (dir.),
2013, Londres et New York,
Routledge, 303 p.*

Cet ouvrage collectif, qui a une grande portée théorique et pratique, se distingue au sein d'une littérature abondante, principalement en droit international pénal, en science politique, en relations internationales et en sociologie, relative aux liens entre la paix et la justice pendant et après un conflit armé. En effet, l'analyse des interactions entre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants